



NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU
**DU RENDEZ-VOUS
DES PARTENAIRES
DE LA VIE ASSOCIATIVE**

RAPPEL DU PROCESSUS



Le Mouvement associatif Hauts-de-France travaille depuis plusieurs années à mettre en réseau les différents acteurs intervenant dans le champ de la vie associative: partenaires publics ou privés, réseaux associatifs, acteurs de l'accompagnement, etc.

Chacun de ces acteurs, de sa place, participe plus ou moins directement au développement de la vie associative. Or, il n'existait pas d'espace où les enjeux du développement de la vie associative puissent être abordés de manière transverse.

C'est dans cette optique que, chaque année depuis 2010, le Mouvement associatif met en place un processus de travail en plusieurs temps, aboutissant à une analyse formalisée des enjeux et des besoins du secteur associatif.

Cette analyse, travaillée collectivement, est ensuite reversée aux partenaires qui élaborent des propositions présentées et mises en discussion le 1er juillet (date anniversaire de la Loi du 1^{er} juillet 1901 et de la liberté d'association).

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



Remontée d'information par le biais des réseaux sectoriels et territoriaux

JOURNÉE DES TECHNICIEN-NES DE LA VIE ASSOCIATIVE



Échange, analyse et production d'un document « **d'État des lieux de la vie associative** »



PROPOSITIONS PARTENAIRES



Les partenaires et le Mouvement associatif font des propositions d'action.



Suivi tout au long de l'année:

Administrateurs du Mouvement associatif Hauts-de-France + **Équipe technique**

ÉDITO



Il faut faire évoluer notre démarche pour la rendre la plus participative possible, afin de nourrir le dialogue nécessaire entre les partenaires publics et les acteurs associatifs.

Deuxième édition Hauts-de-France de ce rendez-vous des partenaires de la vie associative initié en Picardie en 2010. Cette année, engagés au côté de l'Etat dans le projet SIILAB, laboratoire numérique visant à « expérimenter de nouvelles manières de faire intégrant des solutions numériques », nous avons choisi de diffuser l'évènement sur internet via les réseaux sociaux et une plateforme spécifique. Au vu du nombre de connexions, il semble que cette solution soit réellement facilitatrice et permette à un plus grand nombre de suivre les échanges, malgré la distance et le manque de temps.

C'est une bonne nouvelle: même si nous savons que le numérique ne peut pallier toutes les difficultés ni remplacer le contact humain, il faut poursuivre la réflexion pour en faire un outil au service du dialogue et de la démocratie. Ceci implique de continuer à faire évoluer notre démarche pour la rendre la plus participative possible, afin de nourrir le dialogue nécessaire entre les partenaires publics et les acteurs associatifs.

À l'heure où nous rédigeons ce compte-rendu, nous pouvons penser qu'un certain nombre de décisions prises au niveau national, je pense bien sûr notamment au gel des contrats aidés annoncé récemment par le gouvernement, auront des impacts forts sur le devenir des associations. C'est la raison pour laquelle, plus que jamais, les acteurs associatifs doivent travailler ensemble pour construire des outils d'analyse et d'observation, trouver des solutions collectives face aux difficultés et surtout, faire

connaître et reconnaître la réalité et la qualité du travail des associations, **et rappeler que le soutien du monde associatif n'est pas qu'un coût, il est un investissement.**

Emanations directes de la société civile, fortes parties prenantes des politiques publiques (qui, pour certaines, s'appuient majoritairement sur le tissu associatif), les associations doivent être associées à la construction et à l'évaluation de ces politiques. **Construire des outils**

d'observation participatifs et établir, à l'initiative du monde associatif, les conditions d'un dialogue entre le monde associatif et les partenaires publics, c'est le sens de la démarche du 1er juillet.

Les partenaires du monde associatif que sont, au niveau régional, l'Etat, le Conseil régional et, représentée pour la **première** fois cette année, la Métropole Européenne de Lille ont investi cette démarche qui doit également, avec l'appui des acteurs concernés, se décliner au niveau local et sur les différents secteurs couverts par la vie associative.

Enfin nous devons œuvrer à faire reconnaître les associations comme des acteurs travaillant au service de ce bien commun inestimable : **notre qualité de vie individuelle et collective mais aussi la qualité de notre « vivre ensemble », pour faire société.**

Florence Domange

Présidente du Mouvement associatif Hauts-de-France



ÉTAT DES LIEUX

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Des freins à l'engagement et au renouvellement des bénévoles dirigeants

Les associations rencontrent **des difficultés à pérenniser leurs ressources bénévoles dirigeantes** (comparativement aux bénévoles d'action). **Les charges administrative lourdes et les responsabilités qui leur incombent**, notamment pour les associations employeuses, peuvent être difficiles à assumer sans accompagnement.

De plus, l'évolution des modes d'engagement des jeunes et les réformes territoriales induisent des changements de pratique au sein des associations. Cette charge de travail et de réflexion vient s'ajouter à l'activité habituelle de la structure.

La vitalité associative : un terrain d'expérimentation et d'innovation des dynamiques citoyennes

En revanche le nombre de création d'associations est constant, et les bénévoles ponctuels sont de plus en plus nombreux! **Le souhait de se sentir utile et d'agir pour la société reste le premier moteur de l'implication des bénévoles dans les associations.**

Le tissu associatif, face aux nouvelles problématiques qu'il rencontre, innove et invente de nouvelles gouvernances, de nouvelles manières d'agir ensemble, de nouveaux espaces de débats et de construction...



PISTES D'ACTION

- **Optimiser et développer l'offre de formation** à destination des bénévoles dans la région, en garantissant une équité territoriale et des thématiques en lien avec les problématiques rencontrés par les bénévoles.
- **Accompagner les associations à l'utilisation du numérique** et proposer des outils numériques gratuits, faciles et adaptés pour les associations (gestion de contacts, vote sécurisé à distance, travail collaboratif...).
- **Développer de l'accompagnement** pour aider à valoriser l'engagement bénévole (VAE, Compte Engagement Citoyen, acquisition de compétences...).
- **Service civique** : Le développement se poursuit et le volontariat est nettement mieux connu. Il s'agit d'être particulièrement vigilant à ce que le dispositif reste au service de l'engagement et ne vienne pas se substituer à l'emploi. Il convient également de favoriser la mobilité et l'accès au logement aux jeunes en service civique.
- **Mobiliser les collectivités** pour qu'elles communiquent et diffusent de l'information sur les outils et les formations disponibles.
- **Favoriser et accompagner** les missions partagées inter-associatives ou communes/associations.

FINANCEMENT

Un contexte mouvant

En 2016, nous mettions en avant le manque de visibilité pour les acteurs associatifs qui attendaient que les nouvelles majorités politiques et les nouvelles instances, issues de la fusion des régions, s'installent.

C'est dorénavant chose faite avec une clarification des politiques associatives et ESS portées par le Conseil Régional et un rôle de la DRJSCS stabilisé. Cette stabilité reste relative en raison des incertitudes qui pèsent sur les budgets alloués à ces politiques. Le contexte économique reste marqué, au niveau national et local, par des orientations politiques de réduction des déficits publics, entraînant des baisses de financement. De plus, tous les secteurs d'activité n'évoluent pas suivant les mêmes rythmes : si côté vie associative les choses se clarifient, il n'en est pas de même pour d'autres secteurs dont la politique n'est pas encore totalement définie.

La coexistence de ces rythmes explique que, malgré des clarifications bien réelles, la lecture de l'environnement institutionnel et politique reste difficile pour les associations.

Des secteurs en danger et des difficultés toujours plus marquées

Certains secteurs comme l'environnement, la solidarité internationale ou la formation, sont mis en danger par des changements d'approche de la politique régionale qui les obligent à revoir leurs stratégies et leurs modèles économiques dans des délais très brefs.

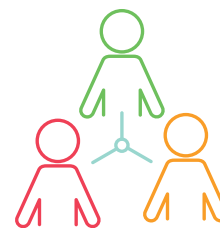
Le secteur sanitaire et social est également marqué depuis plusieurs années par une restructuration contrainte et souvent coûteuse en termes humains, se traduisant par des regroupements et des fusions.

L'ensemble des associations est confronté à des problématiques récurrentes qui les fragilisent : surcharge administrative, mise en concurrence, manque de cohérence et technicité accrue des dispositifs de financement, délais de conventionnement et de paiement qui s'allongent.

Un accès aux financements de plus en plus difficile pour les associations de terrain

On note que, en période de réduction des crédits, les collectivités sont de plus en plus réticentes à communiquer sur leurs aides, ce qui crée une forme d'inégalité.

Le financement sur projet qui se généralise nécessite de maîtriser la méthodologie de projet et crée ainsi des barrières techniques et culturelles. Ainsi, la nécessité d'anticiper sur les résultats de l'action



pour définir des indicateurs très précis entre en tension avec les logiques participatives associatives, elle demande également une certaine technicité.

Entre tension idéologiques et pratiques innovantes

Le monde associatif se retrouve une nouvelle fois soumis à une tension entre son modèle économique et son utilité sociale. A l'heure où la baisse des financements pousse à l'individualisme, la solution semble être d'agir collectivement tant sur le volet politique que technique. La question de la richesse économique et sociale apportée par les associations reste un enjeu fort pour convaincre les pouvoirs publics de soutenir ces acteurs.

Parallèlement, des expérimentations et préconisations doivent essaimer pour permettre au monde associatif de maintenir ses projets et innover au quotidien :

- **Réfléchir** sur des approches sectorielles et de filière en créant de nouvelles synergies entre acteurs et être source de développement
- **Mutualiser** des moyens humains et logistiques
- **Favoriser** l'accompagnement des associations par leurs pairs : aider les associations à répondre aux appels à projets ; organiser des ateliers collectifs pour favoriser les coopérations et les échanges de pratiques ; informer et accompagner sur les financements européens ; mutualiser des fonctions de gestion comptable et financière ; formaliser et accompagner le déploiement d'outils de prévention.

ACTION PUBLIQUE

L'absence d'un Ministère dédié au gouvernement, la méconnaissance des spécificités du modèle associatif par les administrations publiques (services fiscaux, URSSAF) et collectivités, ou encore la difficile représentation du tissu associatif dans les espaces de coordination des politiques publiques territoriales (CPER¹, contrats de ruralités, etc.), illustrent le manque de reconnaissance du potentiel de développement et d'innovation des associations.

Pour autant, les collectivités ont un rôle essentiel en termes d'impulsion et d'accompagnement. Là où elles sont investies auprès du tissu associatif, tant financièrement que dans le dialogue, on note que les associations travaillent mieux ensemble, participent au développement d'un territoire, se tournent vers des actions de formation et vers les acteurs du soutien.

En parallèle, le nouvel environnement institutionnel induit par la réforme territoriale, fragilise les acteurs associatifs et les relations partenariales. Pour s'adapter, de nouvelles organisations se mettent en place avec un engagement des réseaux associatifs sectoriels dans des processus de regroupement (mais certains manquent d'ingénierie) et une structuration des réseaux territoriaux à l'échelle Hauts de France (Cf. PIVA², l'ORVA³ et le DLA⁴).

PISTES D'ACTION

Se réunir

- Maintenir, conforter les espaces de dialogue (ex. CRDVA⁵, CLVA⁶)
- Investir les espaces de construction des politiques publiques (ex. CPER¹)

Se former / s'informer

- Former les agents de collectivités sur les réalités de la vie associative
- Informer des évolutions institutionnelles et législatives et de l'impact sur les associations

Clarifier le paysage

- Etablir un répertoire des interlocuteurs vie associative (dématérialisé et participatif)
- Structurer et faire évoluer l'offre des réseaux associatifs
- Poursuivre le travail sur la MAIA⁷ dans une co-animation Etat / acteurs associatifs

1 Contrat de Plan Etat Région

2 Réseau des Points d'Information pour la Vie Associative

3 Observatoire Régional de la Vie Associative

4 Dispositif Local d'Accompagnement

5 Comité Régional de Développement de la Vie Associative

6 Conseil Local Vie Associative

7 Mission d'Accueil et d'Information des Associations visant à simplifier les relations entre les associations et les administrations



EMPLOI

Les associations rencontrent des difficultés dans la gestion de l'emploi dues notamment à :

- Une évolution rapide de la législation (mutuelle, DSN, réglementation, sécurité) et à un manque de connaissances de ces questions très techniques, y compris chez les associations les plus anciennes;
- Des moyens insuffisants pour la gestion comptable; un besoin d'appui et d'accompagnement pour les premières embauches;
- La formation des salarié-e-s est compliquée (réponses pas toujours adaptées, manque de connaissances sur l'accès à la formation) et des difficultés à recruter sur certains territoires, en particulier sur des postes qualifiés.

La qualité de l'emploi toujours en question :

On constate l'amplification d'une précarisation des emplois (emplois aidés, CDD de plus en plus courts, contrats précaires sur des postes de coordinateurs, temps partiels plus nombreux, non-remplacement des départs...). L'intensification du travail, la perte de sens, entraînent une hausse des Risques Psycho Sociaux. L'impact de la réforme territoriale et les évolutions numériques ont un effet sur la qualité de vie au travail.

Néanmoins des solutions existent et ont été expérimentées :

Le Chèque Emploi Associatif, le dispositif Impact Emploi pour sécuriser et faciliter la gestion de l'emploi; le développement des Groupements d'employeurs; le recours à des conseillers emplois associatifs en amont de la création des postes; et l'accompagnement des mutations du travail et de la transition numérique par la formation et la recherche.

ACTUALITÉ / ALERTE

Le gouvernement français a annoncé pendant l'été le gel des contrats aidés.

Une mise en péril possible de nombreuses activités d'utilité sociale et de ce fait d'associations de toutes tailles. Le Mouvement associatif Hauts-de-France plaide au côté du Mouvement associatif National et des réseaux associatifs en faveur du maintien de cette forme de contrats et met en avant les ressources déployées sur le sujet.

www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org/actualites/1528-gel-des-contrats-aides-la-vie-associative-s-organise

**PRÈS DE 180 000
SALARIÉ-ES RÉPARTIS DANS
10 686 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES**

L'emploi associatif représente plus de 11,2% de l'emploi privé en Hauts de France, il augmente plus rapidement que l'emploi dans l'ensemble du secteur privé. On note une résistance des « entreprises associatives » face aux tensions économiques actuelles.

Source: Recherche et Solidarité : France associative 2016 - Chiffres ACOSS /URSSAF



2 LEVIERS D'ACTION SONT ENVISAGÉS POUR SOUTENIR UN EMPLOI ASSOCIATIF DE QUALITÉ :

Sécuriser l'emploi et la gestion de l'emploi

- Poursuivre l'outillage et la mise en réseau des acteurs du soutien à l'emploi
- Former/informer les employeurs associatifs au plus près du terrain
- Créer un répertoire d'experts mobilisables (ex : avocats, comptables, juristes, etc.)
- Sécuriser les financements et organisant des tours de table de financeurs

Agir pour les salariés

- Travailler les parcours professionnels, y compris en explorant l'accueil en apprentissage
- Prendre en compte la question de la qualité de vie au travail en formant les employeurs et les managers associatifs et en favorisant les collectifs de travail dans les associations et inter-associatifs
- Accompagner les mutations actuelles et les évolutions des organisations du travail

LA VIE ASSOCIATIVE EN HAUTS-DE-FRANCE :

ANALYSE ET PERSPECTIVES DES PARTENAIRES

LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Les associations sont prises aujourd'hui dans des contradictions fortes illustrées par l'état des lieux présenté ce 1er juillet. L'action publique vit les mêmes contradictions.

La nécessité d'organiser des espaces de dialogue et de concertation, d'informer et d'accompagner est d'autant plus forte. C'est à cela que servent le 1er juillet et des organisations comme le Mouvement associatif. La présence des partenaires (l'Etat, la Région et pour la 1ère fois cette année la MEL) à notre manifestation montre que nous avons en Hauts de France des partenaires investis sur la Vie associative, qui dialoguent entre eux et avec les associations.

Pour autant les associations sont inquiètes et les dernières annonces gouvernementales ne sont pas rassurantes. L'accès au financement public se restreint doublement : d'une part il y a moins de financements disponibles et d'autre part leur accès se complexifie ou passe par des voies qui favorisent la concurrence plutôt que la coopération. Il y a donc un fort risque d'une uniformisation des actions associatives ainsi que d'une disparition des associations les plus fragiles, les moins bien outillées ou à l'écart des réseaux d'information, et de leur savoir-faire.

Nous devons être collectivement vigilants à ce que le terreau associatif ne s'appauvrisse pas.

Le modèle associatif semble aujourd'hui globalement remis en cause, alors qu'il a des réponses à apporter aux différentes crises que nous vivons : crise de la participation citoyenne, nécessaire renouvellement de la démocratie et de l'action publique. Les associations, parce qu'elles favorisent la mixité des ressources, sont aussi innovantes sur le plan économique que sur le plan de l'emploi.

Le monde associatif ne doit pas être vu comme une charge mais comme source de richesses pour la société. Le soutien à la vie associative est un investissement de la société au service de ses citoyens.

NOS PROPOSITIONS PHARES

- Renforcer le dialogue associations / pouvoirs publics à tous les échelons ; mobiliser chaque fois que possible l'expertise collective des associations pour travailler à la co-construction des politiques publiques ;
- Mettre en place une cellule de veille et de prévention pour les associations en difficulté avec un dispositif d'accompagnement territorialisé ;
- Sécuriser les accompagnateurs et les mettre en réseau, travailler avec tous les acteurs de l'emploi (partenaires publics, institutions, associatifs...)
- Favoriser l'accompagnement des associations par les associations, travailler à un « campus numérique des bénévoles » donnant une meilleure visibilité et permettre un égal accès aux formations et aux ressources à tous.



LES PROPOSITIONS DE L'ÉTAT

Mettre en vie la «Charte des Engagements réciproques», c'est d'abord faire en sorte que les politiques publiques soient concertées avec le monde associatif. La DRJSCS joue sa fonction d'appui aux associations, acteurs collectifs tournés vers l'intérêt général, créateurs de solidarité et à ce titre reconnus aptes à coconstruire les politiques publiques. Suivre la charte, c'est suivre collégialement les engagements pris par toutes les parties prenantes, donc également ceux pris par les associations.

Vous vous êtes engagés à :

- Soutenir les regroupements associatifs volontaires
- Développer une culture de l'évaluation.
- Favoriser un ancrage territorial du tissu associatif.
- Favoriser la complémentarité entre salariés, bénévoles, volontaires et publics.

Il s'agit d'engagements importants pour relever les défis que nous lance chaque jour la situation sociale et économique de notre région. L'Etat les a pris en compte en offrant de nouveaux cadres de reconnaissance et de nouveaux droits.

Christine Jaafari

Directrice régionale adjointe DRJSCS

3 Avancées législatives majeures :

1

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Elle instaure :

- La création de la réserve civique
- L'élargissement du service civique
- La mise en place d'un congé d'engagement
- La reconnaissance systématique de l'engagement dans les formations de l'enseignement supérieur
- La possibilité pour les mineurs d'adhérer librement à l'association de leur choix

2

La création du droit aux formations associatives : Par la loi travail du 8 août 2016 le compte personnel d'activité

Depuis les années 1980, un soutien est apporté aux associations par le Fonds pour le développement de la vie associative. Désormais, la loi permet en plus la gratification des individus les plus engagés. C'est le nouveau compte d'engagement citoyen (CEC).

3

La loi République numérique et La simplification par les services numériques

L'état mobilise tous les outils permettant la simplification des démarches pour les associations. Cette démarche alimente le système national d'observation statistique des associations en mode Open Data : www.dataasso.fr



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL RÉGIONAL

Les Assises Régionales de la Vie Associative, qui se sont déroulées à Amiens et Lille, les 28 et 29 novembre 2016, ont réuni plus de 500 représentants d'associations, et ont été un moment fort de la première année de notre nouvelle Région.

À partir des synthèses des ateliers, en s'appuyant sur les idées pertinentes qui en ont émané et avec l'aide du Mouvement associatif, j'ai pu décliner et préciser la politique régionale en faveur de la vie associative. Ainsi, comme je m'y étais engagé, la délibération-cadre a été votée au cours du premier trimestre 2017.

Elle est construite autour de 4 priorités.

Le développement de l'emploi: par la mise en place d'aides nouvelles favorisant la création d'emplois associatifs pérennes.

La structuration et la professionnalisation des acteurs: à travers des aides à la formation des bénévoles, l'accompagnement des associations employeuses et le développement du mécénat de compétence.

L'équilibre territorial: par le biais de dispositifs d'animation locale notamment en milieu rural ou de soutien aux projets innovants.

Et le dialogue permanent: par la mise en place de groupes de travail et de temps d'échange sur tout le territoire.

Les Hauts-de-France et leurs 6 millions d'habitants ont besoin d'une vie associative dense, dynamique et équilibrée. A travers ce projet, je souhaite que les acteurs du monde associatif soient assurés qu'ils peuvent compter sur la Région pour les accompagner.

Martin DOMISE

Conseiller Régional délégué à la Vie Associative



Les Hauts-de-France et leurs 6 millions d'habitants ont besoin d'une vie associative dense, dynamique et équilibrée.



LES PROPOSITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Les associations sont un vecteur de cohésion sociale, de création d'activités d'utilité sociale sur les territoires, et ce malgré le contexte territorial en recomposition.

L'ESS représente 52 000 emplois sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, dont environ 43 000 dans les associations. La MEL soutient certaines associations de son territoire sur ses domaines de compétences, mais n'est pas, en elle-même, un financeur important des associations.

Elle est pourtant attentive à la bonne santé des associations métropolitaines, compte tenu de l'enjeu sur l'emploi et le développement économique local de proximité de notre territoire. En ma qualité d' élu délégué à l'ESS, mais également comme maire, je crois en effet indispensable de maintenir le financement des associations qui sont un vecteur de cohésion sociale, de création d'activités d'utilité sociale sur les territoires, et ce malgré le contexte territorial en recomposition (loi NOTRe¹, contexte de réduction des financements publics...). La vie associative est l'une des formes de l'action publique, ce qui justifie le soutien des collectivités locales. Le rapport de co-construction entre associations et collectivités étant en effet fondamental, il est garant d'une action publique renouvelée, au plus proche des besoins des citoyens. Afin que cette acception de la vie associative soit mieux appréhendée, il serait pertinent de former les agents, et également les élu-es sur ces enjeux.

Pour autant, le changement d'échelle, notamment économique, est souhaitable, pour renforcer la stabilité et la viabilité du secteur. À mon sens, ce changement d'échelle passera davantage par la mise en réseau et la mutualisation, comme alternative à la fusion et à la construction de trop grandes unités, peu propices au maintien des proximités et des capillarités de bon aloi, qui font la richesse et la spécificité de nombreuses associations.

Enfin, je crois indispensable de mieux organiser la mobilisation, sur nos territoires, de fonds européens. Ils sont considérables, mais les modalités actuelles de leur mobilisation les rendent inaccessibles, ou dangereux, pour les associations : cela doit évoluer, et dépend notamment de l'état français, par les règles particulières qu'il édicte.

Sous ces conditions, et avec l'appui de ses bénévoles, mais aussi des « professionnels engagés » que mobilise le secteur associatif, les associations ont un immense champ à couvrir.

Marc GODEFROY

Conseiller métropolitain délégué à l'Économie Sociale et Solidaire

1 Nouvelle Organisation Territoriale de la République



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Hauts-de-France

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Siège social:
3 rue Camille Guérin - 59000 Lille

Pôle administratif:
ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé,
21 rue François Génin - 80000 Amiens

03 22 66 07 65

contact@lmahdf.org

www.lmahdf.org

[f @lemouvementassociatifhdf](https://www.facebook.com/lemouvementassociatifhdf)

[@MouvAssoHDF](https://twitter.com/MouvAssoHDF)

